

Contexte

La France a voté en Août 2015, la loi de "transition énergétique pour la croissance verte":

- Diminuer de 40 % les gaz à effet de serre d'ici 2030 (comparé à 1990);
- Réduire la consommation énergétique de 20% en 2030, 50% en 2050 (comparé à 2012);
- Porter la part des énergies renouvelables (ENR) à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % en 2030. En 2030, elles devront représenter 40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz;
- Réduire les énergies fossiles de 30% d'ici 2030 (en comparaison de 2012);
- Réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025;
- Multiplier par 5 la part des ENR dans le chauffage urbain et les réseaux de refroidissement.

Egalement, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), du 27 janvier 2014, donne un nouveau rôle de chef de file en matière d'énergie aux autorités locales, et plusieurs responsabilités :

- Gestion des transports, de la biodiversité, de la transition énergétique et des agendas 21;
- Mobilité durable et qualité de l'air.

En tant qu'acteur local, le territoire du « Grand Paris Seine Ouest » (GPSO) a créé, en lien avec son pôle énergie (GPSOe), une Agence locale de l'énergie (ALE), œuvrant auprès des particuliers, des professionnels et des collectivités locales sur son territoire. Elle a mis en place une stratégie locale en matière d'énergie.

Description et objectifs

Cette stratégie débutée en 2008, s'inscrit dans le contrat de développement territorial signé avec l'Etat, déterminant les défis urbains, économiques, culturels et environnementaux du territoire pour les 15 prochaines années. Elle s'organise autour d'un système d'accords annuels ou de trois ans, et est financée par les subventions européennes, nationales ou régionales.

L'objectif étant d'intégrer le territoire dans les politiques nationales d'efficacité énergétique et de développer des relations de long terme avec les élus locaux, en partenariat avec le conseil régional IDF, l'ARENE et l'ADEME.

Objectifs

- Session de formations sur les thèmes du climat, de l'énergie et de l'efficacité énergétique,
- Supports techniques, sensibilisations, informations auprès des élus locaux sur ces thèmes,
- Management de l'énergie,
- Protection et renforcement de l'environnement et des conditions de vie,
- Energies renouvelables (ENR),
- Conseils aux habitants à travers l'espace info Energie.

En application concrète de sa stratégie, l'ALE a mis en place le projet ATELIER ELUS/CLIMAT, permettant d'implanter localement sa stratégie d'énergie.



Implantation

Ces ateliers de formation destinés aux élus locaux s'axent sur 4 sujets :

- Informations sur les généralités du réchauffement climatique;
- Les moyens d'adaptations aux changements climatiques;
- La production locale d'énergies renouvelables;
- L'isolation des bâtiments publics.

Et s'organisent en deux parties :

- Visite urbaine, afin de découvrir des exemples concrets d'efficacité énergétique;
- Ateliers de formations (invitation par mail/lettre).

Ils assurent aux élus locaux un cycle de formation afin de leur permettre une montée en compétence sur les questions énergétiques et climatiques, sans application de mesures contraignantes. Plusieurs acteurs interviendront dans la réussite de ces ateliers :

- Les élus locaux du « Grand Paris Seine Ouest » et leurs équipes municipales;
- Les acteurs privés du territoire (ingénieur, architecte, chef d'entreprise, ...);
- Les équipes de l'ALE du GPSOe, dont deux membres accompagneront ces ateliers.

Le but étant de permettre aux élus de fixer pour leurs collectivités des objectifs ambitieux mais réalistes, à la hauteur des enjeux climatiques, nationaux et internationaux, et qu'ils puissent imaginer des solutions innovantes et efficaces en matière d'efficacité énergétique et de gestion/économie d'énergie, sur la base du programme ci – dessous :

- Apporter les connaissances énergétiques nécessaires pour prendre des décisions;
- Prise de conscience de l'urgence énergétique et climatique;
- Objectifs chiffrés en terme de réduction des gaz à effet de serre et d'économies d'énergies;
- Application concrète dans les politiques/décisions des collectivités.

A terme, l'objectif de ces ateliers est d'amener le territoire du GPSO vers nouveau modèle de développement économique basé sur une transition énergétique pour la croissance verte.

Ces ateliers sont des moments d'échanges entre les différentes villes et leurs élus, sur leurs projets en cours en matière de transition et d'efficacité énergétique. Ils permettront également à l'ALE de rappeler les actualités réglementaires, les opportunités.

Time Frame

Début : 2015 – Fin : 2019

Budget

Coût par atelier: 2000 €
Coût stratégie: 280 000 € l'année

Contacts & Links

Muriel LE BOULANGER
Directrice
Tel: 01.45.34.26.52

This project has been funded with support from the European Commission. The sole responsibility for the content of this factsheet lies with the authors. It does not necessarily reflect the opinion of the European Union. Neither the EASME nor the European Commission are responsible for any use that may be made of the information contained therein.



This project has received funding from European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement No 695923